

Situation travaux MRV

Afin d'améliorer le ciblage des opérations de contrôle fiscal, la DGFIP a mis en place, au niveau national, la mission requêtes et valorisation (MRV), rattachée, depuis septembre 2016 au service du contrôle fiscal, et au niveau interregional, les pôles de programmation rattachés aux DIRCOFI. Depuis 2017, les travaux de la MRV font l'objet d'un financement spécifique de 5,2 M€ répartis sur la période 2018-2022 par le fonds de transformation de l'action publique (projet CFVR).

Les travaux de la MRV s'appuient sur les leviers suivants :

- le décloisonnement des informations actuellement réparties dans des applications ne communiquant pas entre elles ;
- l'utilisation de techniques d'analyse de données reposant sur des méthodes statistiques et mathématiques ;
- le renforcement de la coordination et du dialogue entre les acteurs des travaux d'analyse risque afin de faciliter la généralisation sur le territoire des requêtes d'analyse risque les plus pertinentes.

La montée en puissance de la MRV doit également permettre, en prenant en charge les travaux d'analyse les plus susceptibles d'automatisation (telle que l'analyse des principaux postes des liasses et la détection des incohérences déclaratives) de recentrer l'activité des services de programmation des directions territoriales, qui réalisent actuellement ces travaux, sur la programmation d'initiative locale, mobilisant le renseignement interne et externe ou fondée sur un axe de contrôle décidé localement ainsi que sur des travaux à plus forte valeur ajoutée (telles que des opérations de contrôle).

Les productions de la MRV n'ont donc pas vocation à remplacer l'ensemble des autres sources de programmation, l'objectif de l'administration étant, tout en améliorant l'exploitation des données dont elle dispose par ces nouvelles techniques, de maintenir une programmation diversifiée. C'est pourquoi la part de la programmation ciblée par des techniques d'intelligence artificielle et data-mining (indicateur CF51) est fixée à 50 % fin 2022. En outre, l'objectif, en s'appuyant sur les observations des services, est d'atteindre un taux d'affaires à faible rendement sur cette programmation de 20 % en 2022.

Dans ce cadre, les productions issues de la MRV ont fortement augmenté au cours des années 2017 à 2019. Elles représentaient, à la fin de l'année 2019, 22 % des opérations de contrôles fiscal programmées (14 % en 2018, 6 % en 2017). Elles sont, par ailleurs, à l'origine de plus de 785 M€ de droits et pénalités sur l'année 2019.

Dans cette perspective, la poursuite de la montée en puissance des contrôles ciblés par le data-mining reposera, en 2021 et 2022, sur les leviers d'action suivants :

- l'exploitation accrue des données extérieures aux déclarations fiscales afin d'avoir une vision plus globale des entreprises et des particuliers qui prenne en compte, de façon plus importante qu'actuellement, les éléments de contexte (patrimoine et comportement des dirigeants, antécédents fiscaux ...). Dans cette optique, seront notamment exploitées les données des plateformes collaboratives obtenues par la DGFIP en application de l'article 242 bis du CGI et

les données collectées sur les réseaux sociaux en application de l'article 154 de la loi de finances pour 2020 ;

- le développement de nouvelles capacités d'analyse pour permettre l'intégration dans les travaux des données non structurées (images, textes ...) et l'intégration de nouveaux algorithmes plus performants. Ces techniques seront notamment utilisées pour l'analyse des informations figurant dans les actes soumis aux formalités de l'enregistrement et de la publicité foncière et pour l'analyse des déclarations de succession ;

- la réorganisation des circuits de transmission des productions issues du data-mining qui alimenteront directement, à partir de l'année prochaine, les nouveaux outils informatiques qui seront mis à disposition des équipes de contrôle (projet PILAT) ;

- l'ouverture plus large des analyses de la MRV pour permettre aux directions locales d'adapter le ciblage de leurs opérations à leur stratégie de contrôle et à leur tissu local tout en profitant de la richesse des données et des analyses de la MRV. Ainsi, en juillet 2020, 5 DIRCOFI et 36 directions locales ont souhaité recevoir l'information exhaustive de l'ensemble des risques fiscaux détectés par la MRV sur les entreprises de leur tissu et prendre en charge, parmi ces entreprises potentiellement frauduleuses, le choix des contrôles à effectuer ;

- le renforcement des échanges entre la MRV et les autres acteurs de la programmation des opérations de contrôle fiscal qui se traduira notamment par l'approfondissement de la coordination des travaux de la MRV et des pôles de programmation des DIRCOFI, la signature avec les directions nationales de contrôle de protocoles définissant les attentes et les besoins spécifiques de ces services et l'engagement de contacts directs avec les principales directions territoriales.